

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Mercredi 19 octobre 2016

Réuni en séance ordinaire, le Conseil d'Établissement commence ses travaux à 18h15. Le secrétariat de séance est assuré par M. Bérenger-Boyeldieu, DAF, et Mme SPACEK, représentante des parents et secrétaire adjoint.

M. Olivier Guillaume, Conseiller de coopération et d'action culturelle accueille les participants et donne la parole à Mme le proviseur pour présider la séance.

Mme le proviseur présente aux membres du Conseil les personnalités invitées et les remercie de leur participation à la vie de l'établissement. Elle présente et félicite les élus, soulignant la participation massive des élèves et la grande vitalité de leurs instances : CVL et AEL (association des élèves du lycée). Elle remercie tous les présents de leur engagement au service de l'établissement. Elle invite le nouveau directeur administratif et financier et les élèves représentant le CVL à se présenter et leur souhaite la bienvenue.

Mme le proviseur rappelle la composition tripartite du conseil d'établissement (21 sièges avec voix délibérative sont pourvus sur 21) et présente les personnalités, membres de droit et/ou les invités, siégeant avec voix consultative.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement (feuille d'émargement en **annexe n°1**). La présidente soumet le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2016 à l'approbation des membres du conseil.

Le PV de la séance ordinaire du 30 juin 2016 est **approuvé à l'unanimité des présents**.

Après ajout des questions diverses présentées par les représentant des parents, l'ordre du jour est modifié comme suit :

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil d'Établissement et des autres instances et commissions,
2. Règlement du Conseil d'établissement,
3. Information sur la rentrée 2016 : effectifs, personnels, offre pédagogique, programme de l'information à l'orientation, travaux et aménagements sur les différents sites.
4. Bilan des conseils d'école de St Pétersbourg et de Moscou.
5. Affaires financières:
 - Budget 2017
 - Contrats et conventions
6. Charte des séjours pédagogiques avec nuitées et projets de sorties scolaires avec nuitées en 2016-2017,
7. Structure et tableau des emplois (création / suppression de postes de résidents) pour la rentrée 2017,
8. Point d'étape sur l'immobilier,
9. Sécurité (suivi du CE extraordinaire du 7 décembre 2015)
10. Questions diverses

Questions diverses présentées par les représentants des parents :

- 1) *Rôle des parents délégués. Suite aux changements effectués à la rentrée, beaucoup de parents délégués, surtout ceux qui ne sont pas adhérents à l'APENG, se demandent quel est leur rôle : ils ne peuvent plus avoir accès aux coordonnées des familles de leur classe et ne peuvent donc que difficilement être consultés en vue de la préparation tant du conseil de classe que du conseil du secondaire. De plus, les délégués peuvent difficilement tenir les parents informés de la vie de la classe. Serait-il possible d'informer les parents sur les*

nouvelles modalités de désignation des parents délégués, leur rôle et les moyens de communication dont ils disposent désormais? Des explications devaient être faites par les professeurs principaux lors des réunions au début de l'année, mais apparemment, cela n'a pas été fait, ou alors insuffisamment. Par ailleurs, dans le contexte de pénurie de volontaires pour certaines classes, limiter la capacité des parents à se présenter comme délégués ne semble pas très approprié. Qu'est-ce qui justifie cette décision? Quels ont été les problèmes provoqués par la participation simultanée des parents et des enfants de la même famille aux conseils de classe? Ces nouvelles limitations, peuvent-elles être revues?

- 2) *Apprentissage des langues. En secondaire : quels sont les effectifs par classe pour les cours de langue? Est-il prévu de former des groupes moins nombreux? Serait-il possible d'explicitier aux parents les principes de consolidation de compétences? En primaire : L'enseignement du français dans les classes où les élèves non-francophones sont majoritaires pose question. De nombreux parents (surtout à l'IDF) sont inquiets par rapport à une éventuelle baisse du niveau du français. Serait-il possible d'organiser plus de cours de FLSco afin d'assurer une meilleure intégration des enfants non-francophones dans les classes et de permettre aux enfants francophones de progresser de leur côté?*
- 3) *Frais de scolarité. Beaucoup de parents se posent des questions sur l'affectation des frais de scolarité. Serait-il possible que le LFM fasse un document explicatif sur l'utilisation de ces montants? Ça pourrait éviter des incompréhensions, et des soucis... (Les questions 2 et 3 pourraient être abordées dans le cadre des points 3 et 5 de l'ordre du jour).*

Ainsi complété, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Installation du Conseil d'Établissement et des autres instances et commissions (voir Annexe 2)

Il appartient au conseil d'établissement d'installer chacune des instances suivantes :

- Conseil d'établissement ;
- Conseils d'école : (St Pétersbourg et Moscou) ;
- Conseil du second degré ;
- Commission éducative ;
- Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) ;
- Conseil de discipline ;
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ;
- Commission restauration ;
- Commission du dialogue social ;
- Commission d'hygiène et sécurité.
- Commission d'appel

Au total ce sont 11 instances (car il y a deux conseils d'école) qui permettent aux différentes composantes de la communauté scolaire de se réunir et de préparer les travaux du conseil d'établissement.

Avant le vote, M. RISS demande si un suppléant peut être désigné à chaque fois que la représentante élue des agents est Mme Eugénia SOUKHOVA du fait de sa résidence à St Pétersbourg. Pas d'objection des membres du Conseil.

La composition de ces différentes instances fait l'objet d'un accord unanime du Conseil.

Votants : 21 votes pour : 21

Les listes des membres seront jointes en annexe au compte rendu de cette séance du conseil d'établissement.

On souligne l'intérêt d'une présence assidue à ces commissions pour assurer le suivi des réflexions et décisions.

2. Règlement du Conseil d'établissement

En accord avec les différents membres de la communauté scolaire, les questions ponctuelles seront traitées en temps réel sans attendre la réunion des instances. On considère que la durée maximale du conseil d'établissement

est fixée à 2h30. Si des questions restent à traiter après 2h30 de travaux, elles seront reportées à la séance suivante du C.E. ou – si possible – réglées lors des échanges réguliers avec les représentants des usagers et des personnels.

Le règlement fait l'objet d'un accord unanime du Conseil.

Votants : 21 votes pour 21

Mme le proviseur rappelle notamment aux élèves qu'il est préférable de poser les questions ponctuelles en temps réel (sans attendre la réunion d'un CE) afin que les réponses apportées soient mises en œuvre sans délai.

3. Information sur la rentrée 2016 : effectifs, personnels, offre pédagogique, programme de l'information à l'orientation, travaux et aménagements sur les différents sites

A. Effectifs : (voir Annexe 3)

Le proviseur-adjoint présente l'effectif global de l'établissement tels qu'il apparaît dans l'enquête de rentrée de l'AEFE de 2016, en les comparant à ceux de la même enquête en 2015, ce qui permet une comparaison « date à date ». On observe tout d'abord une stabilité à Saint-Petersbourg avec 52 élèves. A Moscou, on observe une augmentation de 10 élèves (1303 en 2015 et 1313 en 2016). Cette augmentation des effectifs à la rentrée 2016, s'observe essentiellement au niveau secondaire avec + 14 élèves et une arrivée importante d'élèves à partir de la fin août et début septembre. On peut remarquer à nouveau que le lycée français de Moscou conserve une réelle attractivité. Le E/D moyen du primaire à Moscou est de 26,75 et celui du secondaire est de 26,85.

Divers échanges :

« M. Riss : L'augmentation constatée au lycée correspond-elle à la montée mécanique ?

Le Proviseur adjoint : non, il s'agit des arrivées massives et tardives, particulièrement en 2nde

M. Delpal : Différence entre sondage et constaté ?

Le Proviseur : cette année, très fiable, sur les départs comme sur les arrivées. Toutefois on note une nouveauté cette année : demandes des inscriptions fin juillet, août, septembre sur décisions d'entreprise qui ne tiennent plus compte des calendriers scolaires.

M. Etlicher : Il y a des rumeurs et des questions : 32 dans certaines classes.

Le Proviseur : Il n'y a aucune classe à 32.

Mme Ortiz : si nous avons 3 classes de 2nde, c'est le fait d'une décision du lycée car il y avait peu d'élèves en juin et aurions dû passer à 2 classes. Heureusement cela n'a pas été fait et on a pu accueillir les nouveaux élèves de 2nde.

M. Mangione : on ne peut pas anticiper les mouvements des entreprises lorsqu'ils se produisent dans l'été.

Rappel en 2015 : beaucoup de départs, mais le choix a été fait de garder la structure et le corps professoral. On a ouvert une classe maternelle avec un effectif inférieur de 3 par rapport à l'an antérieur.

2016 : on a réduit la structure car on ne pouvait pas maintenir cette structure déficitaire deux ans de suite. Elle est à moins de 27 de moyenne par classe, et ça veut dire, s'il y a plus d'élèves, que nous allons reprendre l'évolution.

2017 : on ouvrira si besoin c'est-à-dire si les bons chiffres de la rentrée 2016 se confirment à l'été 2017.

M. Riss : on regrette d'être passé de 30 à 28 classes, on aurait pu passer de 30 à 29. Car cela a des impacts également sur le dispositif de langue EMILE, où on a par exemple un groupe à 26 élèves.

La Direction : la moyenne des groupes EMILE est de 16,34 élèves.

Le Proviseur : Il faut aussi garder à l'esprit que 28 classes à Moscou, c'est 34 ETP d'enseignants, sans compter les ASEM (en raison des groupes).

M. Mangione : Client léger ?

Le Proviseur : Oui, à l'école Ivan Bounine, c'est budgété

M. Etlicher : besoin du cahier des charges.

M. Megrelis : double niveau ?

Le Proviseur : souplesse nécessaire pour les arrivées départs au regard du plafond à 350 élèves à l>IDF.

B. Personnels :

A la satisfaction de tous, tous les postes d'enseignants étaient pourvus à la rentrée. Deux postes de non enseignants : infirmière et agent de laboratoire, ont fait l'objet d'un recrutement ultérieur et sont couverts. C'est donc une rentrée très positive.

On rappelle la situation de l'emploi dans l'établissement : à ce jour, pour accueillir 1365 élèves, assurer le fonctionnement pédagogique et général de ses 4 sites de scolarisation (dont 3 à Moscou et l'un à St Pétersbourg), le lycée Alexandre Dumas compte 6 postes d'expatriés, 44 postes de résidents (dont 23 postes dans le 1^{er} degré, parmi lesquels, 3 sont à St Pétersbourg) et 121 recrutés locaux.

C. Offre pédagogique :

Cette année, nous avons fait le choix de réduire la structure pédagogique de l'année antérieure pour l'adapter aux effectifs : moins une classe en maternelle, moins une classe en élémentaire et moins une division en 4^e.

Pour le niveau primaire il s'agissait de revenir à une situation plus conforme puisqu'une classe avait été ouverte à la rentrée 2015 alors que les effectifs s'étaient avérés inférieurs aux prévisions.

Cependant, l'offre pédagogique s'est encore enrichie, avec ouverture d'une 3^e spécialité « économie approfondie » en terminale ES, d'un dispositif particulier pour les 1^{ère} L avec introduction d'une heure de philosophie par exemple et du soutien mathématiques en 3^{ème} (dispositif maintenu en 2^{nde}). On a ajouté 0,5h/semaine de français et de maths en 6^{ème} et en 5^{ème}, maintenu le double cursus en anglais en ES/L bien qu'il s'agisse d'une seule division. On note que les AP et EE (enseignement d'exploration) en 2^{nde} font l'objet de projets interdisciplinaires préparés par les équipes enseignantes dès juin.

Il s'agit toujours de répondre au mieux aux besoins et à la diversité des élèves en adaptant structure et offre pédagogique.

D. Programme de l'information à l'orientation : (voir Annexe 4)

Le proviseur adjoint présente le programme de l'éducation à l'orientation en précisant bien que celui-ci n'est pas exhaustif puisque des interventions auront probablement lieu sans qu'on les connaisse aujourd'hui. Il conclut ce point en soulignant le travail remarquable de M. Olivier pour l'orientation et l'animation de ce programme.

E. Présentation Effectifs et Personnels au primaire de Moscou :

Les outils de suivi des radiations et des demandes d'inscription ont bien fonctionné. En effet, contrairement aux années précédentes où il y avait une différence significative entre les effectifs prévus fin juin et les effectifs constatés à la rentrée (de 40 à 50 élèves de différence) cette année, la différence est de 3 élèves entre le 25 juin et le 9 septembre 2016 (746 le 25 juin contre 749 le 9 septembre).

Nous avons accueilli cette année 210 nouveaux élèves : 114 élèves français (64 en maternelle et 50 en élémentaire), 50 élèves russes (36 en maternelle et 14 en élémentaire) et 46 élèves d'autres nationalités (15 en maternelle et 31 en élémentaire).

Il est à noter que plusieurs dispositifs sont maintenus pour accompagner les élèves dans leur scolarité :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles de la PS à la GS ;
- Intervention de 7h hebdomadaires dans chaque classe de maternelle dès la Petite Section d'une enseignante de russe, permettant ainsi de favoriser un enseignement des langues tant française que russe en petits groupes ;
- Un enseignement de la langue russe en groupes de compétences du CP au CM2,
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais à partir du CE2,
- La poursuite du dispositif FLSco à destination des élèves ayant une maîtrise de la langue française encore fragile.

La structure de l'école primaire a fortement évolué depuis la rentrée 2014. L'école primaire est désormais structurée sur deux sites, scolarisant chacun des élèves de la PS au CM2. Aussi, au regard de cette nouvelle situation, il est désormais nécessaire d'accompagner au mieux le fonctionnement de ces deux sites complets.

Après accord de l'IEN et du secteur Europe de l'AEFE, un poste de coordonnateur pour seconder le directeur des classes primaire a été créé et est axé sur des dossiers spécifiques. Madame Serra, titulaire du diplôme de maître

formateur, ayant une expérience de conseiller pédagogique et inscrite sur la liste d'aptitude des directeurs d'école a été sollicitée pour remplir ces fonctions. Elle est déchargée les lundis, mardis, et mercredi matin pour assurer ces missions.

Nous avons accueilli à la rentrée quatre nouvelles enseignantes en primaire : Madame Anne-France POURBAIX, qui enseigne en CM2 B, Madame Emmanuelle REGNIER, qui enseigne en MS-GS C, Madame Cathy Brocheray qui est sur le poste FLSc, Madame Valérie SARTORI qui enseigne en classe de MS-GS A, lorsque Madame Muriel SERRA est sur son service de coordonnatrice et Madame Alena SKRIZHALINA qui remplace Madame Elena MARKOVA, enseignante de russe en GS D.

F. Présentation Effectifs et Personnels au primaire de Saint-Petersbourg :

Effectif total à ce jour = 52 élèves physiquement présents répartis en 3 classes multi niveaux.

Nous avons 4 inscrits non arrivés : 3 arriveront en novembre (2 en C1 et 1 en C2) et un arrivera en janvier (C1). Nous avons un départ pour les USA en novembre. D'après les éléments dont on est sûr, notre effectif avoisinerait alors 55 élèves.

Les conditions d'accueil sont optimales pour les élèves : les locaux, les mobiliers et les matériels pédagogiques nouveaux,

L'équipe est complète avec 3 enseignants détachés, une nouvelle ASEM, une enseignante de langues et une secrétaire.

De nombreux projets pédagogiques proposés par l'équipe enseignante avec une volonté d'en partager certains avec les écoles russes partenaires : la 2^{ème} session du rallye maths, le journal de l'école « Un canard dans mon cartable » ; les spectacles-sortie dans les musées ; les semaines des sciences ; la grande lessive (projet artistique) ; 10 séances de piscine pour le C2 et C3 vont se dérouler entre mars et avril 2016, une course d'orientation prévue fin juin, des visites de la médiathèque de l'IFR, un abécédaire sur Saint Pétersbourg/Russie, etc.

G. Des travaux ont été réalisés en juillet-août sur nos 3 sites moscovites :

Sur le site de l'Immeuble de France :

- Divers travaux de peinture au 6^{ème} étage (salles 603, 604, 607, 608, 611, 612, 613 et 614) ;
- Réfection des sols du couloir ;
- Travaux dans sanitaires du 3^{ème} étage (adaptation aux normes « adulte »).

Sur le site de Milioutinski :

- Rénovation des cages d'escalier « centre » et « aile gauche » ;
- Travaux d'étanchéité des toitures sur le bâtiment « Loubianka ».

Sur le site de l'École « Ivan Bounine » :

- Travaux d'aménagement de la cour.

4. Bilan des conseils d'école de St Pétersbourg et de Moscou :

A. Conseil d'école de Moscou :

Présentation de la structure pédagogique :

- Effectif actuel : 749 élèves pour 28 divisions.
- Un écart réduit entre les effectifs prévus et les effectifs constatés grâce aux outils de suivis mis en place
- Une même offre pédagogique proposée sur les deux sites.

Présentation du nouveau livret scolaire en maternelle en accord avec les programmes de 2015
Mesures de sécurité et prévention « premiers secours »

Les dispositifs en faveur des élèves à besoins éducatifs particuliers.
Présentation du projet de voyage scolaire des classes de CP.

Madame le Proviseur souligne le travail important fourni par les professeurs de russe, travail qui a été validé lors de la visite de Mme de Groer, Inspectrice Générale de russe. Au secondaire, les programmes d'enseignement ont été distribués aux familles par les professeurs de russe.

B. Conseil d'école de Saint-Petersbourg :

Les principaux points de l'ordre du jour de cette instance ont été énumérés à savoir :

- Règlement du Conseil d'école : installation de cette instance
- Présentation de la structure pédagogique : Effectif actuel : 52 élèves pour 3 divisions.
Approbation du règlement intérieur de l'école avec quelques petits changements
- Développement de l'école = signature d'une convention de partenariat pédagogique signée avec une école partenaire, projet d'en signer d'autres avec d'autres écoles
- Sécurité

5. Affaires financières :

A. Budget 2017 :

Monsieur le Proviseur adjoint précise que le budget est un acte prévisionnel susceptible d'être rectifié au cours de l'année.

Le D.A.F informe les membres du C.E de la raison pour laquelle le BI 2017 a été envoyé tardivement le lundi 18 octobre et rappelle que suite à la réforme de la gestion budgétaire et comptable publique « GBCP », mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, l'exécution budgétaire est non pas par chapitres budgétaires mais par 3 grandes destinations : Excellence éducative- Accompagner et faire vivre le réseau- Fonctions support et immobilier.

Dans la continuité de 2016, le budget 2017 de l'AEFE s'inscrit dans un contexte économique national de rationalisation de la dépense publique, pour participer à l'effort de baisse des déficits. Pour l'EGD de Moscou, l'Agence nous a demandé de présenter un budget 2017 en diminution par rapport à 2016. Cet effort devait porter sur l'enveloppe de fonctionnement. Cependant, des crédits exceptionnels liés à la sécurité des biens et des personnes ont été accordés à l'Agence qui se traduisent par une inscription en investissement d'une somme de 150 000,00 € pour MOSCOU.

Ce nouvel effort n'aura aucune répercussion sur le fonctionnement quotidien de l'établissement et des prestations apportées aux élèves et il ne fragilise pas la situation financière de l'établissement et ne remet aucunement en question notre projet immobilier.

Les recettes :

Le montant total des recettes prévisionnelles est de 8 215 514,00 € soit 1,85 % de diminution par rapport au budget 2016.

❖ Chapitre 70 : il concentre à lui seul 99,13 % des recettes.

L'enquête de rentrée a servi de base pour les frais de scolarité, soit pour la période janvier-juin 2016 un effectif de 1360 élèves (1310 à Moscou, 50 à Saint Pétersbourg), pour la rentrée 2017, l'effectif prévisionnel est également de 1360 élèves (1310 à Moscou, 50 à Saint Pétersbourg). La prévision de recettes pour Moscou est de 7 839 917,00 €, pour Saint Pétersbourg de 304 253,00 €. Les abattements sur les frais de scolarité sont budgétisés en atténuation de recette cette année à la demande du siège.

Le montant des droits de première inscription est de 125 000,00 €.

Au compte 7068 est inscrite la participation des familles à la prise en charge financières des voyages scolaires pour 140 000,00 €

- ❖ **Chapitre 74** : il enregistre le montant de la subvention pour bourses de l'AEFE pour un montant de 60 847,00 €, en considération du nombre d'élèves boursiers, plus une subvention dans le cadre de la déconcentration des voyages (10 497,00 €).

Les dépenses :

Le montant total des dépenses prévisionnelles est de 7 033 137,00 €, soit 14,88 % de diminution par rapport au budget 2016. Elles sont réparties en deux enveloppes : les dépenses de personnels (en diminution de 2,29 %) pour 2 421 133,00 €, soit 34,42 % des dépenses prévisionnelles et les dépenses de fonctionnement pour 4 611 674,00 € (en diminution de 20,27 %). Le budget est présenté par destination.

- ❖ **Excellence éducative** : 2 782 490,00 €

➤ *Personnel*

Ce chapitre couvre les charges de personnels de 121 personnes recrutées localement, équivalent à 97,51 ETPT. Il permet d'améliorer les conditions salariales, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les salaires vont bénéficier d'une hausse de 6,5 %.

➤ *Fonctionnement*

Une ligne de 3 000,00 € a été ouverte cette année pour la formation continue du réseau (comme en 2016). Les crédits de l'Infirmierie sont abondés à hauteur de 2 675,00 €, soit une augmentation de 7,00 %. Les crédits pédagogiques sont programmés à hauteur de 215 682,00 €, soit une augmentation de 1,21 %. Les voyages scolaires sont maintenus à leur hauteur de 2016, à savoir 140 000,00 €.

- ❖ **Accompagner et faire vivre le réseau** : 2 925 948,00 €

Cette destination regroupe toutes les participations de l'établissement au fonctionnement du réseau, ainsi que les aides à la scolarité. L'enveloppe des Bourses augmentent de 21,69 %. Le remboursement à l'AEFE de notre quote-part de la rémunération et de l'ISVL des 44 résidents diminue de 3,22 %. Contribution sur les frais de scolarité à hauteur de 6 %. Participation également au fonctionnement et mutualisation pour 45 000,00 € (en hausse de 7,14 %) et à une ligne a été ouverte relative à des frais complémentaires éventuels liés à la dématérialisation du bac pour 5 000,00 €. L'enveloppe relative à la communication a été sérieusement abondée, en lien au projet de livre sur l'histoire de l'établissement.

- ❖ **Modernisation (support et immobilier)** : 1 634 669,00 €

L'enveloppe « Immobilier, agencement et entretien » s'élève pour 2017 à 905 975,00 €, soit une diminution de 10,54 % (à nuancer, une partie des dépenses auparavant fléchées dans cette enveloppe sont maintenant retranscrites dans l'enveloppe « Prévention et Sécurité ». Le lycée a plusieurs loyers à honorer (salles de sport et piscine, École 1589, École de Saint Pétersbourg), soit l'inscription de 375 072,00 € de crédits (en 2016, ce poste a été considérablement sous-estimé, afin d'équilibrer le budget suite à la contribution exceptionnelle au siège d'1 M €). Ce budget 2017 consacre encore 0,42 M € au financement de travaux d'entretien (peintures à IDF et Milioutinski...).

L'enveloppe « Administration générale » est en augmentation de 17,73 % pour les mêmes raisons que précédemment, en regard de la réalité de réalisation budgétaire 2016.

La progression de l'enveloppe « Informatique » est la plus significative (+ 33,24 %) et ce, pour les mêmes raisons.

L'enveloppe « Opérations financières transversales » est non-ouverte au BI 2017 du fait de la non-comptabilisation budgétaire des pertes et gains de change.

Enfin, une nouvelle enveloppe « Prévention et Sécurité » a été ouverte et qui regroupe toutes les dépenses relatives à la sécurité (maintenance des divers systèmes de sécurité, gardiennage, etc..).

Le résultat de fonctionnement est de 1 182 407,00 €, mais avec une capacité d'autofinancement de 1 312 407,00 €.

L'investissement :

En section d'investissement sont inscrits 150.000 € de dépenses pour le renouvellement et les nouveaux besoins en divers matériels informatiques et multimédias afin de maintenir un équipement fonctionnel et moderne. Un projet d'amélioration du réseau, par le passage en « client-léger » est envisagé sur le site « Ivan Bounine ». Si cette évolution s'avère opérante, elle sera généralisée sur les autres sites de Moscou. Il a été inscrit également 150.000 € à la demande du siège dans le cadre des fonds exceptionnels relatifs à la Sécurité mis à disposition de l'agence et qui devrait permettre, entre autre, de financer la mise en place de « Brise-Vue » à l'Immeuble de France.

Équilibre général du budget :

Le montant de la CAF étant supérieur aux dépenses prévues en investissement, le BI 2016 tel que présenté implique une hausse du fonds de roulement de 1 032 407 €, soit 8 594 482,00 €.

Le lycée français confirme ainsi sa situation financière saine et accroît sa capacité d'assurer sa quote-part de financement du projet immobilier prévu de longue date. Ces éléments peuvent être communiqués aux familles sous la forme d'un diagramme circulaire, reprenant les différentes destinations budgétaires.

Diverses interventions :

Réponse apportée à Monsieur Delpal sur la proportion sur les dépenses entre rouble et euros.

« M. Etlicher : Est-ce qu'il y a une moyenne plafond des effectifs par classe en France ?

Le Proviseur : En France, en général :

Lycée : 35

Collège : 29 30

Elémentaire : 27

Maternelle : 32 avant d'ouvrir une classe supplémentaire

Ici, c'est moins de 27 élèves par classe avec beaucoup plus d'ETP

M. Barthélémy : avec 22, on crée des problèmes de gestion. Et une classe à 12, c'est compliqué pour l'excellence car cela manque de vie. L'enseignement, ce n'est pas qu'une question de nombre. »

B. Contrats et conventions : (voir Annexe 5)

6. Charte des séjours pédagogiques avec nuitées et projets de sorties scolaires avec nuitées en 2016-2017 : (voir Annexe 6)

Afin d'aider les enseignants à monter et à organiser leurs projets de séjours avec nuitées et pour disposer d'un cadre unique, une charte des voyages avec nuitées a été rédigée. Elle reprend les grands principes règlementaires issus du Code de l'éducation en les adaptant au contexte d'un établissement français de l'étranger et à la situation locale.

A noter que le programme de voyage des latinistes de 3ème et de 2nde a changé et se rapproche de celui prévu pour les 6èmes SIR.

Le principe de 2 voyages maximum pour les élèves y est rappelé, tout comme celui d'une semaine unique pour les séjours intégrant un projet international porté par l'AEFE ou un autre partenaire et dont les dates ne dépendent pas du LFM.

Toutefois, les programmes de l'AEFE (ex. Ambassadeurs en herbe et jeux européens de l'EPS) n'entrent pas dans ce « quota » de 2 voyages.

La charte des voyages scolaires avec nuitées fait l'objet d'un accord unanime du Conseil.

Le proviseur adjoint présente ensuite les projets de voyages scolaires avec nuitées. Ils sont au nombre de 13 à ce jour.

Le principe veut, qu'à l'exception des voyages avec nuitées dont les dates sont fixées par l'AEFE, les voyages soient regroupés sur, la dernière semaine avant les congés de printemps soit du 17 au 21 avril 2017.

Chaque voyage est rapidement présenté par le proviseur adjoint avec sa destination, ses objectifs pédagogiques, les moyens de transports, les professeurs responsables et le coût maximum par élève.

Le directeur de l'Ecole Primaire présente ensuite les projets de voyages scolaires avec nuitées. Ils sont au nombre de 2 à ce jour.

La programmation des voyages scolaires avec nuitées fait l'objet d'un accord unanime du Conseil.

7. Structure et tableau des emplois (création / suppression de postes de résidents) pour la rentrée 2017 :

Madame le proviseur rappelle que cette question s'inscrit dans le cadre des grandes opérations administratives essentielles pour la gestion du réseau comme des établissements. En effet, il s'agit – en bout de course – de permettre le recrutement des personnels nécessaires au bon fonctionnement des établissements. Cette étape suppose bien évidemment une réflexion à moyen terme et doit être en parfaite adéquation avec l'évolution de l'établissement dans sa globalité. Par exemple, on note depuis des années, avec une pause en 2015-2016 du fait de la crise – une tendance à l'augmentation significative des effectifs du second degré. Cette tendance se manifeste à nouveau en septembre 2016.

En conséquence, pour la rentrée 2017-2018, les évolutions souhaitées pour la carte des emplois sont au nombre de trois. Les trois demandes adressées à l'AEFE sont liées entre elles puisqu'elles reposent toutes sur une redéfinition des postes présents à Moscou et St Pétersbourg : il s'agit de changements interdépendants qui appellent donc un avis unique sur l'évolution présentée.

Pour rappel, lors de sa séance du 30 juin 2015, le conseil d'établissement avait relayé - au point 5 de son ordre du jour - « Informations diverses » - une demande des enseignants de « *création d'un poste de professeur résident en espagnol à présenter à l'Agence au prochain CE d'octobre 2015 (en prévision de la rentrée 2016)* ». Compte tenu de la situation – tant locale que centrale – le conseil n'avait pas présenté cette demande en octobre 2015. Aujourd'hui, cette question se pose à nouveau avec d'autant plus d'acuité que nous sommes passés de 212 élèves en Espagnol à 284, sans titulaire de l'éducation nationale. (pour rappel, la réforme du collège impose une LV2 dès la classe de 5^{ème} et c'est l'espagnol qui est majoritairement choisi par les élèves et leurs familles.

1. En conséquence, l'établissement demande la transformation du poste de PE résident de Mme Micheau (épouse Pelon) en poste de résident d'espagnol.

Malgré une communication externe réactive et de grande qualité, malgré la mise à disposition de locaux entièrement rénovés et bien situés, on constate que depuis trois rentrées successives, l'effectif stagne à St Pétersbourg (52 élèves pour 3 classes et 3 PE résidents).

2. En conséquence, l'établissement demande le transfert à Moscou du poste de PE résident (à St Pétersbourg) de Magali Charbonnel, et ceci, en accord avec elle. Techniquement, il s'agira d'une fermeture à St Pétersbourg et simultanément d'une ouverture à Moscou, en accord avec l'AEFE. Pour info, cette année il n'y a pas de TNR à Moscou.

Depuis la rentrée 2014, les lieux de scolarisation mais aussi la structure de l'école primaire de Moscou ont fortement évolué. Avant 2014-2015, les différents niveaux d'enseignement étaient "distribués" sur plusieurs sites dans Moscou, renouvelés ou pas, d'année en année, avec de réelles difficultés de fonctionnement pour l'école et des contraintes « logistiques » imposés aux familles.

L'école primaire est désormais présente sur deux sites « pérennes » qui accueillent tous les deux des élèves de la PS au CM2. A ce stade, et au-delà de l'amélioration continue des conditions d'accueil sur les deux sites, la répartition des 750 élèves dans deux écoles distantes de 40 minutes en métro, impose une réorganisation des modalités quotidiennes de pilotage.

Il est ainsi désormais nécessaire, pour répondre aux besoins quotidiennement relayés par parents et enseignants, de créer un poste de directeur adjoint sur l'un des sites.

3. En conséquence, l'établissement demande la transformation d'un poste de PE résident en poste de directeur-adjoint résident à Moscou : il s'agit du poste de Mme Serra, actuellement à mi-temps enseignante et coordonnatrice à l'école primaire de Moscou.

Ce projet global a été soumis aux délégués des personnels élus en commission de dialogue social le mardi 18 octobre et n'a soulevé aucune opposition ou remarque particulière de leur part. Les représentants des personnels comme les personnels éventuellement concernés par ces changements ont tous adhéré au schéma présenté.

Le proviseur recueille l'avis du CE par vote.

Pour la rentrée 2017 le conseil demande la transformation du poste de PE résident de Mme Micheau (épouse Pelon) en poste de résident d'espagnol.

Votants : 21 votes pour : 21

Pour la rentrée 2017 le conseil demande le transfert à Moscou du poste de PE résident (à St Pétersbourg) de Magali Charbonnel :

Votants : 21 votes pour : 21

Pour la rentrée 2017 le conseil demande la transformation d'un poste de PE résident en poste de directeur-adjoint résident à Moscou

Votants : 21 votes pour : 21

Les postes seront profilés et annoncés sur le site du lycée en vue de la CCPL de recrutement de mars 2017.

Les actes administratifs seront transmis dans ce sens au secteur Europe et à la DRH de l'AEFE.

8. Point d'étape sur l'immobilier :

Le 28 février 2013, en présence des Présidents V. Poutine et F. Hollande, l'AEFE et l'Agence fédérale de gestion des biens de l'Etat russe ont signé un bail pour une durée de 49 ans moyennant un rouble symbolique annuel. Il s'agit de deux bâtiments jouxtant le lycée actuel, ainsi que le terrain qui sépare les deux emprises.

Depuis cette date, l'établissement a entrepris les démarches administratives visant à obtenir de la Commission d'urbanisme de la Ville de Moscou, l'autorisation de démolir l'un des bâtiments loués, afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment plus adapté aux besoins du lycée. Les représentations volumétriques du bâtiment envisagé ne peuvent être établies que sur la base d'un document rappelant les règles d'urbanisme (GPZU), dans ce secteur historique très protégé de la Ville de Moscou.

Le 22 janvier 2016, grâce à l'appui de la Mairie de Moscou, notamment de M. Petchatnikov, adjoint au Maire de Moscou, la Commission d'architecture urbaine de Moscou a délivré ce GPZU (plan d'urbanisme)

Les 10 et 11 mai 2016, une mission du chef du service immobilier de l'AEFE, Pierre Favret, a donc été programmée à Moscou pour reprendre ce dossier (qui prenait un nouveau départ). M. Favret était accompagné de Rémy Carsault, architecte programmiste. Au cours de cette mission, MM. Favret et Carsault ont été reçus par M. Mondoloni, Ministre Conseiller (qui préside le Comité de pilotage de l'extension du lycée) et ont également rencontré M. Abramov, (interlocuteur de l'établissement à la Mairie de Moscou). En effet, suite à l'obtention du GPZU, des informations complémentaires s'avéraient nécessaires. La réunion avec M. Abramov a permis d'obtenir des clarifications qui offrent – à ce stade – une certaine souplesse quant au choix de l'implantation et des proportions des futurs bâtiments.

C'était donc bien une nouvelle étape du dossier d'extension du site de Milioutinski qui s'ouvrait.

Et maintenant ?

1. A la demande conjointe du service immobilier de l'AEFE et du programmiste, l'équipe de direction et une entreprise chargée d'assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont travaillé à compléter les informations en provenance de la Mairie de Moscou.

- a. L'établissement a rendu ses conclusions – sorte de cahier des charges au plan pédagogique et éducatif (vie scolaire) - **dès le mois de juin 2016** après une large concertation interne fin mai 2016.
 - b. L'entreprise rendra ses conclusions d'AMO au plus tard le **10 novembre 2016** (concernant la présence de réseaux enterrés sur le site et la possibilité de dévoyer ceux qui sont implantés dans la zone que l'on souhaiterait occuper sous la cour).
2. M. Rémy Carsault, programmiste, a avancé dans son travail de recensement des besoins. **Son document de programmation qui reprend tous les éléments vus avec les équipes du lycée est maintenant terminé et va nous être envoyé très prochainement.** Il a étudié plusieurs scénarios d'implantation et de volumétrie des bâtiments tenant compte des règles de constructibilité. **Il faudra procéder aux arbitrages dès décembre.**
 3. Le service immobilier a effectivement prévu une mission **avant la fin de l'année 2016 (début du mois de décembre 2016)**. Ce sera Jacques Delfosse (adjoint de M. Favret) qui représentera le service immobilier et qui accompagnera Rémy Carsault

L'établissement ayant programmé des budgets en excédent depuis plusieurs années pour financer ce projet, et ayant déjà atteint (et même dépassé la somme initialement citée de 5 millions € disponibles pour ce seul projet) les parents d'élèves ont exprimé le souhait que la mission conjointe du service immobilier de l'AEFE et de M. Carsault (annoncée en mai) puisse être programmée au plus tôt et ce, afin d'avancer concrètement sur ce dossier.

9. Sécurité (suivi du CE extraordinaire du 7 décembre 2015) :

Madame le Proviseur indique aux membres du CE qu'il a été effectué un exercice de « mise à l'abri ou de confinement », le 12 octobre 2016 sur le site « Milioutinski » à Moscou.

Le planning des opérations a été le suivant :

- Lundi 3 octobre : Information sur la tenue de l'exercice de tous les personnels, les services de l'Ambassade et du consulat, l'APENG, conseillers consulaires ;
- Vendredi 8 octobre : Une réunion préparatoire a été organisée avec la direction, les assistants d'éducation et l'agent chef ;
- Lundi 10 et Mardi 11 octobre : passage du proviseur et proviseur adjoint dans toutes les classes du collège et du lycée pour préciser aux élèves le but de l'exercice et les modalités techniques ;
- Mercredi 12 octobre : exercice en réel. Un message a été passé à l'AEFE (M. Loïc LE GUENNEC au 076115069). Pour terminer, un bilan post-exercice a été réalisé avec les référents de zone.

L'exercice de mise à l'abri a eu lieu à 10h30 pour une durée de 10 minutes.

- 1) L'alerte a été donnée à l'aide du système de diffusion radiophonique de l'établissement ;
- 2) Exercice effectué avec le plus grand sérieux,
- 3) Les consignes ont été bien respectées : confinement dans les classes, silence absolue extinction des lumières, repliement sous les tables.

Améliorations à prévoir :

- Recevoir 3 professeurs sur la totalité des présents sur la **nécessité absolue** du respect des consignes ;

Observations complémentaires :

- En cas d'événement réel, le Consulat pourra activer un numéro de téléphone de crise pour répondre aux nombreux appels. Seul ce numéro de téléphone sera mis en ligne rapidement sur le site internet du lycée. Le lycée donnera l'information sur la crise et les éléments de langage à destination du public. Ainsi, ce sont les personnels du consulat qui répondront aux appels et qui pourront gérer une communication de masse par SMS.
- Le numéro d'urgence de l'AEFE permettra d'informer la direction de l'AEFE qui prendra le relai avec la presse.

En conclusion, le second exercice de cette nature à « Milioutinski » s'est très bien déroulé et un exercice similaire sera organisé le 17 novembre sur les sites « IDF » et « Ivan Bounine ».

10. Questions diverses (voir Annexe 7) :

Le temps étant presque totalement écoulé, car il est 20h45, Madame le Proviseur propose aux parents et aux membres du Conseil le report des questions diverses. Proposition acceptée.

Derniers mots à Mme REY, concernant le CVL.

Les deux heures trente minutes étant atteintes, la séance est levée à 20h45.

A Moscou, le 25 novembre 2016.

Le secrétaire de séance

M. BERENGER-BOYELDIEU, DAF

Le secrétaire adjoint

Mme SPACEK, représentante des Parents

Visa de la présidente du conseil



Mme Thérèse DELAUBIER, Proviseur.

